

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission du développement régional

2008/2217(INI)

20.2.2009

AVIS

de la commission du développement régional

à l'intention de la commission des transports et du tourisme

sur le plan d'action sur la mobilité urbaine
(2008/2217(INI))

Rapporteur pour avis: Jean Marie Beaupuy

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission du développement régional invite la commission des transports et du tourisme, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne qu'une stratégie européenne de mobilité urbaine durable est indispensable pour permettre à l'Union européenne de respecter son objectif de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020; regrette la réticence de la Commission à publier son plan d'action prévu initialement pour fin 2008;
2. est d'avis que le concept d'une ville axé sur des trajets courts est le plus approprié pour mettre en place une mobilité respectueuse de l'environnement et du climat dans les villes;
3. rappelle que les transports urbains sont soumis au principe de subsidiarité; néanmoins, souligne que, souvent, les autorités locales ne peuvent pas relever ces défis sans une coopération et une coordination européenne, et que la Commission doit donc fournir des études, un cadre juridique, financer la recherche, et promouvoir et diffuser les bonnes pratiques, selon des principes à la portée de tous, dans toutes les langues de l'Union européenne; demande à la Commission de publier un recueil des dispositions réglementaires européennes applicables en la matière et de proposer aux régions et aux villes des cadres de référence cohérents propres à les aider dans leurs choix de planification et de mise en œuvre de stratégies de développement;
4. estime qu'il importe que la mobilité urbaine inclue la constitution de réseaux interurbains permettant de relier entre elles des grandes villes, d'assurer leur développement économique, de permettre le déplacement rapide des personnes et des marchandises et de promouvoir le tourisme;
5. demande que le principe de l'approche intégrée soit promu dans le cadre d'une gouvernance partenariale qui associe les acteurs urbains et péri urbains, nationaux et européens et qui tienne compte des thématiques liées au transport: insertion sociale, bruit, sécurité, compétitivité, environnement etc.; réitère sa demande que la mise en œuvre d'une approche intégrée soit obligatoire dans la programmation et le choix des projets au titre des Fonds structurels;
6. déplore qu'au cours de la période actuelle de soutien 2007-2013, seuls quelque 9 % (soit 8 000 000 000 EUR) de tous les moyens des Fonds structurels dépensés pour les transports (soit 82 000 000 000 EUR) soient prévus pour les transports urbains; juge cette part trop modeste pour pouvoir affronter les défis que posent à la fois une mobilité adaptée dans les villes européennes et la protection de l'environnement et du climat;
7. observe que, dans le cadre du programme conjoncturel européen, des moyens des Fonds structurels sont affectés prioritairement à des projets d'infrastructure durables; invite instamment les États membres et les régions à affecter une part importante de ces moyens aux transports urbains respectueux de l'environnement;

8. demande à la Commission de développer des outils facilitant la réalisation et l'évaluation d'une politique de transport urbain durable intégrée et notamment:
- d'aider les États membres et les villes à améliorer la durabilité de l'aménagement du territoire et la planification du transport urbain et péri urbain notamment par la mise en place de plans de déplacement urbain; invite à cet égard les acteurs économiques à participer pleinement à cette stratégie, par le biais des plans de déplacement entreprise;
 - de faciliter la mise en œuvre de l'approche intégrée et de la gouvernance partenariale en élaborant un guide à destination des acteurs de terrain et des études mettant en lumière le coût d'une approche non intégrée;
 - de définir des indicateurs pertinents et harmonisés et créer un tableau de bord du transport urbain permettant une évaluation comparative entre les villes.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	12.2.2009
Résultat du vote final	+: 45 -: 0 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Emmanouil Angelakas, Stavros Arnautakis, Elspeth Attwooll, Rolf Berend, Victor Boștinaru, Wolfgang Bulfon, Giorgio Carollo, Bairbre de Brún, Gerardo Galeote, Iratxe García Pérez, Monica Giuntini, Ambroise Guellec, Pedro Guerreiro, Gábor Harangozó, Filiz Hakaeva Hyusmenova, Mieczysław Edmund Janowski, Gisela Kallenbach, Evgeni Kirilov, Miloš Koterec, Constanze Angela Krehl, Florencio Luque Aguilar, Jamila Madeira, Iosif Matula, Miroslav Mikolášik, Lambert van Nistelrooij, Maria Petre, Markus Pieper, Giovanni Robusti, Wojciech Roszkowski, Bernard Soulage, Catherine Stihler, Margie Sudre, Oldřich Vlasák
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Emanuel Jardim Fernandes, Stanisław Jałowiecki, Zita Pleštinská, Samuli Pohjamo, Christa Prets, Flaviu Călin Rus, Richard Seeber, László Surján, Iuliu Winkler
Suppléant(s) (art. 178, par. 2) présent(s) au moment du vote final	Wolf Klinz, Sepp Kusstatscher, Toine Manders